

Séance du 22 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 15 octobre 2015

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Lionel BEAUPERE, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PAPILLON, Laurent TALON, Philippe SABOT.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Laurent TALON

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2015.

A L'ORDRE DU JOUR

Contrat de Madame Stéphanie LEVAVASSEUR

Le contrat de Madame Stéphanie LEVAVASSEUR se terminant le 07 janvier 2016, le Conseil Municipal propose de le pérenniser partiellement à hauteur de 11h minimum correspondant au temps de mission de la garderie périscolaire et 20h maximum. La décision définitive sera prise à la prochaine réunion de Conseil Municipal en fonction des souhaits de l'intéressée.

Décisions modificatives

Suite au remplacement d'une borne incendie accidentée et afin de régler les intérêts de la ligne de trésorerie et des impératifs budgétaires, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget principal

022 Dépenses imprévues	- 800 €
2315 Programme 330 Ralentisseur école maternelle	- 2482.05 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 800 €
2315 Programme 327 Voirie	+ 2482.05 €

Nouvelle carte Intercommunale

Monsieur le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunal. Chaque collectivité concernée par ce projet est invitée à se prononcer sur la cohérence de ce schéma avant le 15 décembre 2015.

La communauté de commune « Val de Besbre Sologne Bourbonnaise » serait regroupée avec la Communauté de Communes « Le Donjon Val Libre ». D'autres alternatives seraient possibles et actuellement des discussions sont engagées pour trouver le périmètre le plus pertinent possible.

Le Conseil Municipal de Pierrefitte sur Loire engagera réflexion sur le schéma et se positionnera lors de sa prochaine réunion plénière.

Achat vidéoprojecteur

A la demande de la directrice de l'école, le Conseil Municipal accepte de faire l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour un montant approximatif de 350€. Cette dépense sera imputée au programme d'investissement.

Comptes rendus des diverses commissions

Commission information : Christophe RONGET présente la trame du prochain bulletin et invite le Conseil Municipal à réfléchir sur d'éventuels oublis. Ce bulletin devrait être achevé pour fin décembre.

Commission dénomination et numérotation des rues : Un premier travail est présenté au Conseil Municipal pour avis et validation. Après concertation et échanges, l'ensemble des rues et des chemins desservant des habitations a été nommé. Une réflexion est engagée concernant la manière de préserver un maximum de lieux-dits. Un rendez-vous sera également fixé avec un technicien de la poste spécialisé dans l'approche de la problématique dénomination des rues et numérotation.

Commission voirie : Maurice COLLETTE présente au Conseil Municipal le compte rendu de la commission. Les fossés « chemin du bec de Loddes » et le fossé de la station d'épuration sont bons à nettoyer. Des devis seront demandés. L'aqueduc du ruisseau sur le « Chemin du Theil » se dégrade de plus en plus. Une intervention sera sans doute nécessaire. Les escaliers d'accès au plan d'eau sont terminés. Un rendez-vous sera pris avec Gilles HERMES pour le déplacement d'une clôture aux « Mouilleaux ». Une visite des locaux techniques a été effectuée pour constater l'avancement des travaux.

Questions diverses

La Péniche : Une réunion de commission est prévue le mercredi 28 octobre pour travailler sur les différentes problématiques soulevées par les exploitants. Des questions matérielles sont à régler, notamment par rapport aux dépenses énergétiques de l'outil de travail. Un bilan intermédiaire doit donc être établi pour s'assurer de la pérennisation de l'établissement.

DICT : Le Conseil Municipal est informé que d'importants travaux ERDF vont démarrer sur la commune fin octobre pour se poursuivre pendant plusieurs mois. Les propriétaires concernés par les enfouissements de lignes ou déplacement de poteaux ont été informés directement.

Demande de Madame DEVOS : Le Conseil Municipal est informé de la demande de Madame DEVOS qui souhaite installer son mobil-home au camping du Vernay. La commission sera amenée à se réunir et à se prononcer sur l'éventuelle extension des emplacements réservés au mobil-homes.

Retraités agricoles :

M. le Maire fait informer le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de la Présidente des retraités agricoles anciens exploitants FDSEA-ANRAF sollicitant le Conseil Municipal pour qu'il prenne une délibération de soutien à une motion prise lors de son congrès annuel.

M. le Maire donne lecture de ladite motion.

«Les retraités agricoles anciens exploitants FDSEA-ANRAF réunis en congrès départemental le 11 septembre 2015 à Saint-Menoux :

Constatent que le montant des retraites agricoles est très en dessous du seuil de pauvreté (993 €). Devant l'augmentation du coût de la vie, avec une aussi médiocre pension, le pouvoir d'achat est inexistant. Acculés à une aussi déplorable situation, les retraités agricoles demandent au gouvernement, avec insistance, la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à ce scandale en conformité avec les engagements pris par les Présidents de la République successifs.

Réclament plus que jamais avec véhémence :

- Le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles assurant une retraite décente à 85 % du smic indexée pour une carrière complète tous régimes confondus avec la parité hommes femmes (rappelons que le premier ministre a déclaré que vivre avec moins de 1200€ est inacceptable).
- Le maintien des retraites par répartition.
- Porter le minimum contributif au même niveau que les autres catégories sociales.
- Le relèvement du seuil fiscal de référence
- La suppression des minorations de retraites (loi Vasseur) pour celles et ceux qui n'ont pas atteint le nombre de trimestres requis à l'âge légal de départ à la retraite.
- Supprimer la CSG et le RDS sur les retraites inférieures à 1200 €.

- Le passage du taux de réversion à 60 % sans plafond de ressource.
 - Le rétablissement de la demie part fiscale pour les veuves et les veufs.
 - Que le prix des médicaments non remboursés soit réglementé.
 - S'élèvent contre les dépassements d'honoraires.
 - Que la dépendance ou perte d'autonomie soit considérée comme longue maladie et prise en charge par la solidarité nationale 5^{ème} branche de la sécurité sociale.
 - Que la bonification enfants soit forfaitaire (10 % du SMIC) et défiscalisée comme avant.
 - Accorder aux anciens exploitants le compte pénibilité comme aux salariés leur permettant un départ anticipé.
 - Que la maison d'habitation ne soit plus prise en compte dans l'actif successoral quel que soit son emplacement pour ceux qui ont perçu le fonds de solidarité.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion ci-dessus.